

# AVIS DE COURSE

## Normandie Champion's Cup

Du 27 – 29 Mai 2023



### 1. AUTORITE ORGANISATRICE

L'Autorité Organisatrice sera la Ligue de Voile de Normandie, en accord avec la Fédération Française de Voile.

### 2. LIEU DE L'ÉPREUVE

La Normandie Cup aura lieu à la Ligue de Voile de Normandie, Base Nautique Gérard Hardouin, Boulevard Clémenceau 76600 Le Havre, du 27 au 29 mai 2023.

### 3. GRADE DE L'ÉPREUVE

Cette épreuve sera de niveau GRADE 4. Elle est inscrite au calendrier FFVoile.

### 4. PROGRAMME PREVISIONNEL

1. Programme prévisionnel :
  - (a) Ouverture du secrétariat de course à la Ligue de Voile de Normandie le 27 mai à 8H00.
  - (b) Confirmation des inscriptions le 27 mai de 8H00 à 9H30.
  - (c) Premier briefing pour les équipages à 9H30.
  - (d) L'heure du premier signal d'attention le samedi sera 10H30.
  - (e) L'heure limite pour le dernier signal d'attention est approximativement 16H00.
2. Sauf si excusé par l'AO, il est obligatoire de participer :
  - a) Au premier briefing pour les skippers le samedi 27 mai à 09h30
  - b) Au briefing quotidien pour les skippers, qui sera précisé sur le groupe Whatsapp et le tableau officiel
  - c) A la remise des prix pour les équipages récompensés

### 5. BATEAUX ET VOILES

- 5.1. L'épreuve est une épreuve en « flotte partagée » : les bateaux seront fournis par l'organisateur.
- 5.2. L'épreuve sera courue sur des bateaux J80.
- 5.3. Chaque bateau sera équipé des voiles suivantes : grand-voile, foc et spinnaker asymétrique.
- 5.4. Les bateaux seront tirés au sort au briefing et/ou à chaque phase de l'épreuve selon la décision du comité de course.

### 6. EQUIPAGES

- 6.1. Le nombre d'équipages sera limité à 30.
- 6.2. L'équipage (barreur/barreuse inclus(e)) doit être constitué de 4 à 5 membres.
- 6.3. Chaque équipage devra désigner un « chef de bord » représentant l'équipage.
- 6.4. Si un membre inscrit ne peut continuer l'épreuve, le Jury pourra autoriser son remplacement, définitif ou temporaire, ou toute autre solution.

### 7. DEMANDES D'INSCRIPTIONS

- 7.1. La date limite pour faire une demande d'inscription est : le 15 mai 2023.
- 7.2. Si le nombre d'inscription est supérieur au nombre de places disponibles, les équipages seront placés sur liste d'attente.

7.3. Les demandes d'inscriptions doivent être envoyées à l'AO en remplissant le formulaire en ligne disponible sur le site de l'épreuve, avant le 15 mai 2023.

## 8. INSCRIPTIONS

8.1. Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- Leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat de non contre-indication à la pratique de la voile compétition
- Ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
- Une autorisation parentale pour les mineurs.

8.2. L'équipage sera admis après avoir rempli les formalités d'inscription et après avoir payé les droits et dépôts de garantie. Tout paiement d'inscription pourra être fait par internet sur le site de la Normandie Cup. La caution d'un montant de 1500€ devra être déposée par chèque au moment de la confirmation d'inscription.

## 9. DROITS D'INSCRIPTION

Les droits d'inscription pour l'épreuve sont de 350€ par bateau non remboursables. Ils doivent être réglés via le lien de paiement du site de la Normandie Cup.

## 10. CAUTION DES DOMMAGES

10.1.

- (a) Une caution initiale de 1500€ devra être versée à l'inscription par chèque, sauf délai prolongé par l'AO. Cette caution est la valeur maximale qui pourra être payée par le chef de bord à chaque incident.
- (b) Au cas où l'AO décide de prélever une partie de cette caution, il pourra être demandé au chef de bord de la rétablir à sa valeur initiale avant d'être autorisé à poursuivre l'épreuve.
- (c) Après l'épreuve, le solde des cautions sera rendu dans les 10 jours.

10.2. Assurance : L'AO conseille vivement aux chefs de bord de souscrire au **rachat de franchise FFVoile** via leur espace licencié.

## 11. REGLES

11.1.

- (a) L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans les RCV.
- (b) Les règles d'utilisation des bateaux (définies dans les IC) s'appliqueront et elles s'appliqueront également à tout entraînement. Les règles de classe ne s'appliqueront pas.
- (c) L'épreuve se courra en arbitrage direct selon l'annexe UF.

## 12. FORMAT DE L'EPREUVE

12.1. Le format sera détaillé dans les IC de l'épreuve.

## 13. CLASSEMENTS ET PRIX

13.1 Les classements suivants seront ouverts sur l'épreuve :

- (a) Open : aucune restriction de composition d'équipage.
- (b) Club : Au minimum 80% des équipiers devront être licenciés dans le même club (équipage de 4 : 100% du même club, équipage de 5 : 4 équipiers sur 5 du même club).
- (c) Espoirs : L'équipage remplit les conditions d'admissibilité au CFE Flotte Partagée (nés après le 31/12/1997)
- (d) Féminin : La totalité des équipières devront être de sexe féminin.

13.2 Les prix suivants seront décernés aux premiers de chaque catégorie :

- (a) Open : Un Spi de J80 sera offert au 1<sup>er</sup> du classement général.
- (b) Club : L'inscription à la Ligue Nationale de voile 2023 sera offerte au 1<sup>er</sup> club normand du classement club.
- (c) Espoirs : L'inscription au CFE flotte partagée sera offerte au 1<sup>er</sup> équipage espoir normand.

(d) Féminin : Les inscriptions à la Women's Cup 2024, ainsi qu'aux étapes du Havre, de Deauville et de Caen du WLS Trophy seront offertes au 1<sup>er</sup> équipage féminin.

## **14. PARCOURS**

Le parcours sera des allers-retours au vent/sous le vent avec contournement à bâbord de la bouée au vent, une porte sous le vent si possible et une arrivée vent arrière ou vent de travers.

14.1. La zone de course sera située dans la baie du Havre.

## **15. PUBLICITE**

Les bateaux et leur équipement étant fournis par l'AO, la réglementation World Sailing 20.4.2 s'appliquera. Chaque bateau sera tenu d'arborer la publicité fournie par l'AO.

## **16. DECISION DE COURIR**

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'Autorité Organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

## **17. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Pour obtenir plus d'information :

[www.normandie-cup.com](http://www.normandie-cup.com)

[info@normandie-cup.com](mailto:info@normandie-cup.com)

Amélie Juvien : 07 66 71 91 10

